

Une coûteuse confusion sur le stationnement



L'**AJUV** est attachée au respect de la loi et opposée au stationnement anarchique et dangereux, qui doit rester pénalisé. Elle déplore également le stationnement de voitures-ventouses qui empêchent la rotation des véhicules indispensable à l'activité des commerces et à l'accès aux services. Mais le plan de stationnement présenté par la majorité municipale nous plonge dans la perplexité.

La loi MAPTAM, qui concerne 800 communes françaises, supprime l'ancienne amende de première classe pour stationnement non payé (qui était de 17€) et la remplace par le FPS (forfait post-stationnement) fixé librement par les villes. La ville de Juvisy a adopté ce nouveau système, respectant la loi, mais dans une confusion complète. Tout d'abord, **pourquoi la Ville a-t-elle choisi la somme considérable de 50€ en cas de dépassement** ? Autant pénaliser le stationnement abusif nous paraît légitime, autant faire payer 50€ une étourderie ou un contretemps – comme une attente longue et imprévue pour consulter un spécialiste – nous paraît excessif.

Le nouveau plan de stationnement est par ailleurs incompréhensible, avec **une communication anarchique et contradictoire**. La comparaison entre la délibération votée en Conseil municipal et les plans diffusés dans le journal municipal *Juvisy Grand Paris* fait apparaître par exemple des différences : certaines rues changent mystérieusement de statut et de tarification. Les horaires du stationnement payant sont-ils de 8h00 à 19h00 ou de 9h00 à 18h00 comme auparavant ? Impossible de le comprendre. En cas d'un dépassement d'un quart d'heure, le propriétaire du véhicule doit-il payer 35€ ou 50€ de FPS ? Et pourquoi avoir choisi des montants aussi élevés ? Pourquoi la demi-heure gratuite, qui soutient un commerce de centre-ville déjà en difficulté a-t-elle été supprimée alors que rien dans la loi n'y oblige la ville ?

Nous déplorons également **la disparition de la demi-heure gratuite** qui avait été instaurée pour soutenir les commerçants du centre-ville. Sa durée permet de faire ses emplettes, sans pour autant bloquer une place trop longtemps. Elle permet également aux commerces de centre-ville de lutter à armes moins inégales avec les grands centres commerciaux qui offrent des parkings gratuits aux acheteurs.

Enfin, l'**AJUV** s'étonne de **l'absence de renouvellement des horodateurs**. Il existe des systèmes plus récents – dont sont déjà équipées de nombreuses villes en France – qui permettent de payer avec des pièces, une carte de crédit ou un smartphone et de verbaliser à moindre coût les contrevenants. Pourquoi le remplacement des

horodateurs vétustes n'a-t-il pas été envisagé ? S'il s'agissait de compliquer la vie des habitants – du Plateau par exemple – qui n'ont pas d'autre choix que l'automobile pour bénéficier des services du centre, la Ville ne s'y prendrait pas autrement.

L'**AJUV** demande dès lors que les règles soient énoncées clairement, en conformité avec la délibération votée en Conseil municipal, que le montant faramineux du FPS soit ré-examiné, que la demi-heure gratuite soit rétablie et que la Ville s'équipe d'un matériel correct.

Sur le stationnement, d'autres articles sur notre site :

- [Juvisy un immense parking ?](#) en octobre 2017
- [Un espace vert en moins, un parking en plus](#) en septembre 2017